

TECHNIP ENERGIES

Technip Energies NV, société ayant son siège social à Amsterdam, aux Pays-Bas (chambre de commerce néerlandaise numéro 76122654), et son principal centre d'activité au 2126 boulevard de la Défense, CS 10266, 92741 Nanterre Cedex, France (RCS Nanterre 879 464 584)

Paris, le 1er juillet 2023

Bilan semestriel du contrat de liquidité de la société TECHNIP ENERGIES

Au titre du contrat de liquidité en date du 9 juillet 2021 confié par la société Technip Energies N.V. à Kepler Cheuvreux (le « Contrat de Liquidité »), veuillez noter à la date du 30 juin 2023 les éléments suivants:

Titres et liquidités affectés au contrat de liquidité au 30 juin 2023

- 8 900 titres
- 9 932 372.91 € en espèces

Nombre d'opérations à l'achat et la vente

- Nombre de transactions exécutées sur le 1er semestre 2023 à l'achat : 0
- Nombre de transactions exécutées sur le 1er semestre 2023 à la vente : 0

Volume à l'achat et à la vente

- Volume échangé sur le 1er semestre 2023 à l'achat : 0 titres pour 0 €
- Volume échangé sur le 1er semestre 2023 à la vente : 0 titres pour 0 €

Il est rappelé :

Lors du dernier bilan du 31 décembre 2022, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- 8 900 titres
- 9 875 903.98 € en espèces
- Nombre de transactions exécutées sur le semestre à l'achat : 4 137
- Nombre de transactions exécutées sur le semestre à la vente : 4 585
- Volume échangé sur le semestre à l'achat : 1 307 596 titres pour 15 438 895.90 €
- Volume échangé sur le semestre à la vente : 1 506 519 titres pour 18 374 267.37 €

Lors de la mise en place du Contrat de Liquidité, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- 0 titres
- 9 000 000.00 € en espèces

La mise en œuvre du présent bilan est réalisée conformément à la décision AMF n°2021-01 du 22 juin 2021 renouvelant l'instauration des contrats de liquidité sur titres de capital au titre de pratique de marché admise.